

Délibération n°D20230136

Rapporteur : Christian BORDENAVE

Service : Aménagements et Réseaux  
Secrétaire de séance : Jean-Pierre CAZES

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT ET UN DÉCEMBRE, à 16 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 23, 24, 25, 26, 25, 26, 25, 24 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 14/12/2023.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (1), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (2), Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (3), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (4), Lionel FREL.

<b>ABSENTS EXCUSÉS :</b>	Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Joël KERDRAON
	Christian BORDENAVE	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX
	Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
	Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
	Marion CHAMBERON	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Lionel FREL

**ABSENTS :** Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier n° 6 « Adoption du budget primitif 2024 »

(2) Départ au dossier n° 5 « Décision modificative n°2 – Exercice 2023 »

(3) Départ au dossier n° 23 « Motion relative à la déviation de Beynac »

(4) Départ au dossier n° 6 « Adoption du budget primitif 2024 »

### **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE (SDE24)**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-39 et D.2224-3 ;

VU le rapport annuel 2022 du Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) transmis le 04/09/2023, consultable via le lien suivant : <https://www.sde24.fr/rapports-dactivite-sde-24/> ;

CONSIDÉRANT que le Président du SDE 24 se doit d'adresser chaque année aux maires des communes membres de son EPCI un rapport retraçant l'activité de son établissement ;

CONSIDÉRANT qu'en suivant, ce rapport doit faire l'objet d'une présentation en conseil municipal et être mis à la disposition du public pendant 1 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication du rapport d'activité 2022 du Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne ( SDE 24) annexé à la présente délibération ;
- **DE PRÉCISER** que la présente délibération sera transmise au SDE 24 pour suite à donner.

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le 27/12/2023

ID : 024-212400378-20231221-D20230136-DE



FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 21/12/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 27 DEC. 2023

et de l'affichage en date du 27 DEC. 2023  
indications portées ci-dessus.

d'une durée de deux mois conformément aux

**Le Secrétaire,**



Jean-Pierre CAZES



**Le Maire,**



Jonathan PRIOLEAUD